



Françoise Bonnin est retraitée. C'est une militante de terrain qui n'aime pas les interviews mais qui parlerait de syndicalisme pendant des heures. Elle a tant de messages à faire passer qu'on ne peut évoquer ici ses 54 années de syndicalisme et son militantisme.

Propos recueillis par Patrick LE BIGOT

**Peux-tu parler de ta vie professionnelle et de ta découverte du syndicalisme ?**

Je me suis syndiquée individuellement en septembre

1959. J'ai commencé à travailler en 1962 au garage Citroën à St Nazaire. Et quelques années après, nous avons monté un syndicat CGT au sein du garage situé Bd de la libération. Notre temps fort, bien sûr, a été Mai 68 où tous les salariés du garage ont suivi les grèves. Mon patron de l'époque et tous ceux qui ont suivi s'étaient juré d'avoir ma peau (Consignes de la Direction de l'usine Citroën).

J'ai arrêté mon activité salariale en 1994. C'est avec Daniel Lemasson que j'ai travaillé à l'époque et, celui qui nous a beaucoup soutenus chez Citroën, c'est Maurice Piconnier. C'est là que j'ai bien connu Maurice et, lors de mon passage vers le syndicalisme «retraités», je suis allée automatiquement vers les «multipro» bien que j'émane de la métallurgie.

**Et maintenant, comment vois-tu la continuité syndicale ?**

Je suis arrivée au syndicat «retraités» en 1995. Je suis «montée» doucement dans les responsabilités du syndicat «multipro». D'abord en tant que militante, puis dans le bureau, et finalement, je suis passée trésorière du syndicat CGT multipro de Saint Nazaire.

Quand je suis arrivée, nous étions 42 adhérents, chose déjà bien à l'époque car cette section syndicale, dépendant de l'UL St Nazaire, venait de se monter. Aujourd'hui, nous sommes 100 adhérents dans ce syndicat déclaré en mairie depuis 3 ans.

Le multipro, nous ne dépendons d'aucune fédération mais sommes affiliés à l'USR44, l'UCR et rattachés à l'UL St Nazaire.

Beaucoup de clichés sur le syndicalisme «retraités», alors que celui-ci reste la continuité de notre syndicalisme en tant que salariés. Pour l'activité CGT des retraités, lorsque le travail cesse, quelques petites choses ne changent pas vraiment, notamment le besoin d'avoir des ressources qui permettent de mener sa nouvelle vie, de réaliser des projets... bref, continuer tout simplement à vivre. Même à la retraite, les droits sont constamment à préserver et à défendre. Les attaques contre la protection sociale, le pouvoir d'achat, le droit à la retraite à 60 ans... se poursuivent. C'est pourquoi l'activité syndicale continue sous d'autres formes.

Le syndicalisme «retraités» CGT prend en compte l'organisation de vie différente, où une place plus importante est faite aux loisirs, à la santé, à la culture... sans oublier les revendications qui font jour.

Exemple, la future loi relative à la perte d'autonomie et à son financement. L'allongement de la durée de vie en bonne santé est une réalité pour tous les pays européens. A ce sujet, six de ces pays envisagent une initiative citoyenne européenne commune.

Quant au rapport Moreau concernant la réforme des

retraites c'est pour nous une spirale dévastatrice qui allonge la durée de vie passée au travail tout en réduisant le montant des revenus de remplacement. Le gouvernement s'attaque directement et pour la première fois aux retraités. Même combat actifs et retraités, car les retraites sont liées aux politiques d'emploi et de salaire. C'est un combat essentiel pour la CGT. Un salarié qui cotise avec un bon salaire génère des cotisations sociales plus élevées, permettant notamment des pensions de retraite plus élevées, mais pas que cela.

Pour la syndicalisation et la vie CGT des actifs, leur lieu de rencontre et de discussion est leur lieu de travail, ce qui leur facilite les échanges. Pour les retraités, c'est plus difficile. D'où l'importance de notre action sur le lieu de vie de nos adhérents et la prise en compte de leurs problèmes au quotidien. C'est ce que nous, retraités CGT, appelons la proximité. Pour débattre de nos problèmes, l'Union Locale de St Nazaire doit être et rester notre lien, notre lieu fédérateur.

Pour renforcer nos rangs, il faut beaucoup de militants. Pour trouver des militants et faire valoir ce que représente la CGT, il nous faut des responsables. Et là, surtout dans les retraités, nous avons de gros soucis car très peu de personnes veulent s'engager dans les responsabilités. C'est un problème important pour nous et l'on retrouve les mêmes partout. Nous sommes obligés de faire des choix si l'on veut faire un bon travail de responsable militant.

**Après les aspects revendicatifs actuels, peux-tu évoquer les aspects loisirs et/ou culturels**

Plusieurs fois par an, des syndicats et sections syndicales s'organisent pour faire des fêtes regroupent soit toute une USLR (Union des Sections Locales de Retraités), soit tout le département. Depuis 6 ans, les retraités multipro de St Nazaire sont présents à la fête des Escapes, début août. Notre rôle n'est pas simplement festif, nous savons amener les revendications propres aux retraités CGT ces jours là. Cette année, nous pouvons nous féliciter d'avoir eu un peu plus d'actifs avec nous, notamment ceux de l'EDF ainsi que quelques jeunes retraités. C'est d'un renfort d'actifs dont nous formulons encore pour les années à venir, pour Les Escapes, La Bégraisière et autres rassemblements festifs.

**Et pour conclure ?**

Actifs et retraités, même combat ! Mobilisons nous pour les deux échéances revendicatives à venir. Le 3 septembre à Nantes avec le meeting de rentrée de notre secrétaire national, Thierry Le Paon, et le 10 septembre contre le projet de réforme des retraites. Côté festif, jeudi 19 septembre aura lieu la fête de La Bégraisière à St Herblain regroupant tous les retraités CGT du département.

Je finirai par une citation de Georges Séguy en 1975 : « Quand je parle de ma retraite, je n'envisage en aucun cas une sorte de réclusion qui me ferait désertir la vie militante. J'éprouverais toujours le besoin d'y participer dans la mesure où mes moyens physiques me le permettront »



# CONTACT !

L'Info de l'interpro

## Actualité

### RETRAITE un coup de massue en perspective

Après la réforme « SARKOZY » de 2010 sur l'âge de départ à la retraite à 67 ans et le droit de la liquider à 62 ans, le gouvernement «HOLLANDE» fort du rapport «MOREAU» souhaite en rajouter une couche (la 2ème lame) dès le second semestre 2013.

Pourtant en 2010, le Parti Socialiste, avait vivement critiqué et combattu ce projet d'allongement de l'âge du départ à la retraite. Un certain nombre d'élus et de parlementaires étaient même, quelquefois, avec la CGT dans les manifestations.

Pourtant les profits des grandes entreprises augmentent régulièrement pour le «bonheur» des actionnaires qui n'ont jamais reçu autant de dividendes.

La mobilisation des salariés a été forte et il s'en est fallu de peu pour que nous réussissions à faire avorter cette loi aux conséquences inévitables sur l'emploi et la hausse du chômage que la CGT dénonçait déjà à l'époque.

C'est en employant la répression policière et en réquisitionnant les travailleurs que la droite a fait passer un projet idéologique qu'elle a payé en défaite électorale.

Les salariés de ce pays étaient en droit dès lors, sans tomber dans un optimisme béat, de prétendre à des mesures qui ne satisfassent pas le MEDEF.

Hélas, depuis le 12 mai 2012 la douche froide est pour les travailleurs qui se sont vus imposer une politique d'austérité sans précédent et une loi de sécurisation de l'emploi qui n'en a que le nom, au vu des cadeaux concédés au patronat, avec la bénédiction de 3 Organisations Syndicales.

Quand on compte 5 millions de chômeurs, on ne doit pas chercher à allonger la durée de cotisations, mais

à partager le travail pour permettre à toutes et tous de travailler.



D'ailleurs, s'il n'y avait pas 5 millions de chômeurs, mais 5 millions de cotisants en plus, personne ne parlerait de problèmes concernant les retraites.

Le but du MEDEF, en suggérant une augmentation du départ en retraite à 63 ans est tout autre : la baisse des pensions va contraindre celles et ceux qui le peuvent, mais dont le nombre diminue, à une retraite par capitalisation, pour le plus grand bénéfice des assurances et des banques, qui joueront ensuite sur les marchés financiers.

Le pire c'est que ceux qui, il y a à peine trois ans, combattaient l'augmentation de l'âge de départ en retraite, veulent alourdir aujourd'hui, ce qu'a imposé le gouvernement FILLON en augmentant le nombre d'années de cotisations (entre 43 et 44 ans).

Ces propositions sont inacceptables. En effet, le départ des jeunes dans la vie active est depuis très longtemps de plus en plus tardif dans un contexte économique où le chômage des moins de 25 ans est dramatiquement haut (environ 25%).

La proportion de jeunes travaillant avant vingt ans s'amenuise comme une peau de chagrin depuis plusieurs décennies.

La volonté affichée du gouvernement « AYRAULT » est en réalité d'augmenter une nouvelle fois le départ à la retraite des salariés.

Nous devons nous mobiliser dès maintenant. Obliger le gouvernement et les organisations syndicales complices à revenir sur ce projet de réforme inadapté aux besoins réels de ceux qui travaillent.

Nos élus locaux auraient-ils la mémoire assez courte pour ne pas repenser à 2010 et admettre que s'il existe des régimes spéciaux qu'ils faillent réformer, c'est évidemment ceux des parlementaires et des sénateurs.

J'ai simplement oublié que ce sont eux qui votent les lois.

Patrick VINCE

## TOURISME SOCIAL...

**L**e 26 juin dernier, l'union locale CGT organisait une journée d'étude sur le tourisme social en présence de 20 militants.

Les différents échanges ont permis d'apporter des éclairages sur les points suivants :

la revendication de la CGT du droit aux vacances : la CGT propose de :

faire du droit aux vacances pour tous un droit au même titre que celui au travail, à la santé, à l'éducation, au logement

faire des comités d'entreprise des acteurs décisifs pour le départ en vacances du plus grand nombre le réseau de tourisme social issu de la CGT.

L'ancav TT association créée par la CGT, coordonne depuis 1985 et agit pour ce droit aux vacances en s'appuyant sur une trentaine d'associations territoriales ainsi que sur son patrimoine de centres rayonnant sur 70 départements.

Localement, c'est Tourisme et loisirs Saint-Nazaire qui joue ce rôle en organisant avec les CE nazairiens des séjours ou sorties conviviales.

**Pour info :** Un centre du réseau ancav TT existe à Mesquer, un autre à l'île de Ré, un camping appartenant à tourisme et loisirs Rezé existe à Fromentine : le grand Corseau, le centre du razay à Piriac (fol) ...

### les valeurs :

Il a été souligné au travers des interventions la difficulté de répondre aux besoins des salariés dans le domaine des vacances pour tous et non à leurs attentes.

### Quelle dynamique d'émancipation ?

Rendre attractif un séjour un peu plus cher mais qui a lieu dans un centre où le contexte social est connu

où l'on respecte l'environnement, la population, les salariés, où l'on propose des activités culturelles et non de la consommation n'est forcément simple !

### Quelles perspectives ?

Beaucoup de salariés sont aujourd'hui exclus des circuits de tourisme social qui sont beaucoup organisés en lien avec les CE notamment les CE de grande taille. Les salariés isolés ou des petites entreprises, les retraités attendent de pouvoir accéder au réseau de tourisme social de la CGT.

Pour cela, des efforts devront être faits pour organiser les séjours d'une autre manière qui ne permettent pas seulement aux salariés travaillant dans une grande entreprise de partir en vacances.

les séjours inter-ce ont besoin d'être développés, les syndiqués isolés de l'Union Locale ont besoin d'information sur les activités du tourisme social.

### Un exemple positif pour développer le tourisme social :

le «cagnottage Tourisme social» chez Man Diesel, plutôt que de récupérer leur dotation annuelle de chèques vacances les salariés ont la possibilité de les bloquer au CE leur facilitant ainsi le financement des sorties ou voyages proposés par le CE.



## L'ACTION JURIDIQUE GÉNÉRATRICE DE DROIT

**L**e code du travail est un ensemble de règles qui conditionne les relations du travail entre les salariés et les employeurs, pour une grande partie elles sont protectrices d'un arbitraire qui pencherait, en période de sous emploi, du côté patronal.

Afin de dépasser principes et lieux communs tels que «le contrat de travail doit être exécuté de bonne foi» ou bien « A travail égal salaire égal » ou bien encore « nul ne peut faire l'objet de discrimination d'origine raciale, syndicale, ... » etc.....

Celui-ci s'est enrichi au fil du temps d'une jurisprudence abondante pour laquelle la CGT n'est pas étrangère.

Ce combat s'est celui de l'ombre, celui qui met des années à être effectif au service des travailleurs, même si quelquefois des lois comme celle de la « sécurisation de l'emploi » remettent en cause ce que l'on croyait acquis.

Toutefois c'est bien le combat des juristes CGT (et d'autres) par leurs actions de tous les jours qui, par exemple, ont permis lors d'un licenciement suite à une inaptitude médicale (non professionnelle) à tout poste de travail que la rupture du contrat de travail soit effective à la réception de la lettre de licenciement, et non pas comme avant 2012 à l'issue d'un préavis (pouvant être de 3 mois) non effectué mais surtout non payés.

C'est grâce à d'autres militants CGT, dont le plus célèbre en termes d'anti-discrimination est François CLERC, qui

ont réussi à faire reconnaître par la justice une méthode d'évaluation de la discrimination salariale dont sont souvent l'objet les militants syndicaux au cours de leur carrière professionnelle, grâce à lui ce qui était un préjudice «subjectif » est dès lors devenu, force jurisprudentielle et reconnu par tous les Conseils de Prud'hommes de France.

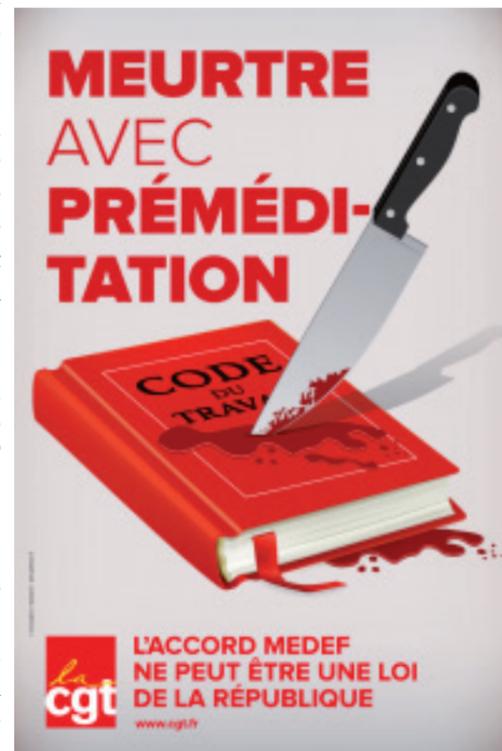
Un certain nombre de camarades de l'Aérospatiale nazairienne ont ainsi réussi à faire condamner leur employeur, grâce à cette méthode d'évaluation, un préjudice d'origine syndicale.

Cette méthode qui repose sur trois critères :

- ⇒ même année,
  - ⇒ même diplôme,
  - ⇒ même filière professionnelle
- s'applique à toute sorte de discriminations et a souvent été employé notamment dans le cadre de l'égalité femmes/hommes.

Malgré une réticence suspecte des juges patronaux de 1ère instance prud'homale à reconnaître l'existence de harcèlement sexuel ou morale, l'entêtement des militants CGT à porter les dossiers en Cour d'Appel commence à porter ses fruits.

Il faudra encore du temps et de l'énergie dépensée, mais ce combat, en lien avec les sections syndicales, les CHSCT et les médecins du travail, finira par être gagné, et grâce à ces avancées jurisprudentielles, les patrons voyous seront condamnés.



### Le 9 juillet 2013...

Lors du départ de l'étape du Tour de France à St Gildas des bois, des militants CGT de la Loire-Atlantique ont, symboliquement, anticipé le départ des équipes professionnelles.

A voir sur le site CGT <http://www.tour-de-france-social.cgt.fr/Saint-Gildas-des-Bois-nous-voila>